

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA FRANCAISE**Extrait du registre des délibérations du Conseil D'Administration**

L'an deux mille vingt-six, le 22 avril 2026 à 18 heures 30

Le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Lafrançaise en séance publique, après convocation faite le 8 avril 2026 sous la présidence de M. Thierry DELBREIL.

Conseillers en exercice : 16 Présents : 14 Votants : 16 Résultat du vote : unanimité

Etaient présents : Messieurs et Mesdames : Thierry DELBREIL, Colette VERDOUX, Fabien LEMAIRE, Véronique PATERNE, Éric CONTE, Anne BENAICHE, Pauline SEIHLAN, Jean-Pierre VALETTE, Philippe DUACHEUX, Monique LASVENES, Emmanuelle ANTICH, Marie VINCENTI, Yvette DETROIT, Bruno PEGAS.

Procurations : M. Jean-Pierre ANGLAS a donné procuration à M. Jean-Pierre VALETTE
M. Fernand MORA a donné procuration à M. Thierry DELBREIL

Excusés : - Absents : Mme Nicole BETTULA

Mme Emmanuelle ANTICH a été élue secrétaire de séance.

Délibération n° 7 : Affectation de résultat budget CCAS

Le Conseil d'Administration après avoir examiné le compte financier unique 2025, statuant sur l'affectation d'exploitation de l'exercice.

Constate que le CFU fait apparaître :

Un excédent d'exploitation de 416 858.82 €

Dont :

Résultat de l'exercice : 182 798.38 €

Résultats antérieurs de l'exercice : 234 060.44 €

Solde d'exécution de la section d'investissement :

Solde d'exécution de la section d'investissement
Déficit de financement 188 424.72 €

Solde des restes à réaliser d'investissement
Déficit de financement 14 337.00 €

Déficit de financement 202 761.72 €

Décide d'affecter le résultat comme suit :

Affectation en réserves Article 1068 202 762.00 €

Report en exploitation Article 002 214 096.82 €

Ainsi fait et délibéré le 22 avril 2026
Et ont signé au registre les membres présents
Pour extrait certifié conforme

Le Président,

Thierry DELBREIL

La Secrétaire de Séance

Emmanuelle ANTICH

Délais et voies de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, par voie de courrier ou via l'application informatique télé recours (accessible par le lien <http://www.telerecours.fr>)